ve l'heure matinale, il se trouvait peu de monde à l'église où l'on disait cependant la messe : aussi les représentants du gouvernement s'introduisirent dans la place et notifièrent à M. le curé que l'inventaire allait avoir lieu.

M. le curé en demeure cloué sur place, mais sa servante qui, hâtons-nous de le dire paraît témoigner beaucoup d'intérêt à son maître, s'époumona à crier le traditionnel : « Nous voulons Dieu », etc....

Bien peu émue par ces protestations, M. Saintou procéda à l'inventaire et salua M. le curé qui n'en est pas encore remis.

A ESQUERCHIN. — Le curé ayant refusé les clefs de l'église, on dut faire sauter les panneaux de la porte principale et tout fut fini, car le pauvre diable de curé eut beau se lamenter, rien n'y fit.

A WAZIERS. — Vers 3 heures de l'après-midi le même groupe opérait à Waziers, dans de toutes autres conditions qu'au mois de mars dernier.

En effet plus de barricades, plus de cantiques, et une population indifférente.

Après les sommations d'usage, la porte fut enfoncée et l'on procéda à l'inventaire.

Le deuxième groupe, composé de MM. Swry, commissaire de police à Aniche et de M. Milon, percepteur à Sin-le-Noble, opéra à ERCHIN, où l'on fut dans l'obligation d'enfoncer la porte sans autres incidents.

A DECHY on constata l'absence de M. le curé parti en visite chez M. le curé de Sin-le-Noble depuis midi, et il était deux heures.

Les clefs faisant défaut on dut crocheter la porte, et en présence du citoyen Masson, maire, le président du conseil de fabrique étant également invisible on fit le nécessaire.

A SIN-LE-NOBLE cependant, M. Hego, le digne pasteur de la paroisse se fit tirer l'oreille, car en bonne société, les pieds sous la table il se préoccupait peu des inventaires, et ce n'est pas sans difficultés qu'on put enfin lui notifier qu'il allait avoir lieu.

Bien entendu il refusa de donner les clefs, et les sommations étaient faites quand le fossoyeur se ravisa et se souvint qu'il avait à sa disposition les clefs du clocher.

Pendant ce temps M. le curé qui selon ses dires devait remettre une lettre à M. Milou, s'excusa de ne pas l'avoir préparée, lui annonçant qu'il la publierait dans les journaux.

Quels journaux donc M. Hego a-t-il à sa disposition ?

En possession de ces clefs on essaya, mais en vain, de les entrer dans la serrure, et l'on sut après que M. l'organiste, donateur de l'orgue, s'était enfermé dans l'église, laissant son trousseau de clefs sur la porte, pour s'adonner à son art favori.

M. le curé ne prétendant toujours pas donner les autres clefs on fit une pesée sur la porte qui céda aisément.

Le farouche doyen crut alors bon de venger son impuissance en informant les représentants de la loi *que la porte resterait ouverte toute la nuit, les voleurs pourront ainsi continuer ce qui a été commencé par les honnêtes gens.*

Le troisième groupe, composé de MM. Grimaldi, commissaire de police à Roubaix et Dereuddre, receveur à Douai opéra.

A VRED. — Les portes étant ouvertes il n'y eut aucun incident.

A RIEULAY, sur le refus de M. le curé de se dessaisir des clefs, on enfonça la porte.

A WARLAING on en fut réduit aux mêmes opérations, sans autres incidents.

Le quatrième groupe, composé de MM. Favre, commissaire spécial à la sous-préfecture de Douai et Ruffin, receveur de l'enregistrement à Orchies opéra à AIX, NOMAIN, FLINES-LES-RACHES et ROOST-WARENDIN où tout se passa pour le mieux ; il est vrai de dire que dans ces communes on a été fort surpris de l'arrivée des autorités.

Le cinquième groupe, composé de MM. Gressart, commissaire spécial à Lille ; Guyot, percepteur à Bugnicourt, opéra :

A FECHAIN. — Dans cette commune où l'on pouvait craindre des troubles on seborna, sur le refus de M. le curé, de donner les clefs, à faire sauter les panneaux de la porte centrale.

A FRESSAIN. — Les travaux furent plus pénibles, car l'église se trouve entourée d'un cimetière clôturé, sur la grille duquel on avait déposé trois arbres de forte taille.

Après avoir pénétré par une porte dérobée, les ouviers durent enfoncer trois portes, par lesquelles il était encore impossible de pénétrer dans l'église, de nombreuses roues de chariots, des bancs et des chaises ayant été apportées à ces endroits.

On allait se retirer, quand M. le commissaire décida de faire enfoncer un vitrail, par où l'on put pénétrer dans l'église et procéder aux opérations.

A BRUNEMONT. — Comme dans la plupart des autres endroits on a dû enfoncer la porte pour pénétrer dans l'église.

Disons pour être complet que M. le sous-préfet de Douai avait tenu à assister en personne à la plupart de ces inventaires, et notamment dans les endroits où l'on avait opposé le plus de résistance lors de la dernière tentative, accompagné par M. le capitaine de gendarmerie de la brigade de Douai

De forts détachements des 15e et 27e régiments d'artillerie accompagnaient chaque groupe d'exécuteurs.

LA JOURNÉE DE MERCREDI

Les inventaires commencés le mardi, se sont continués le mercredi dans les communes suivantes ;

A MARCQ-EN-OSTREVENT. — Les portes de l'église étaient ouvertes et les exécuteurs ont pu opérer sans incident.

A MONCHECOURT. — On a dû fracturer deux portes pour pénétrer dans l'église, à l'intérieur de laquelle se trouvait M. le curé chantant à tue-tête.

A VILLERS-AU-TERTRE. — On dut enfoncer la porte, en l'absence du curé qui se trouvait dans le clocher, sonnant les cloches à coups redoublés mais en vain.

Muet comme une carpe, on ne put tirer un mot de lui.

A BUGNICOURT. — Le garde-champêtre qui n'avait pu rencontrer M. le Curé, remit la clef en sa possession et l'on put inventorier sans encombre.

A GŒULZIN. — Ne pouvant trouver ni le curé, ni le Président de la fabrique on dut enfoncer la porte.

Aussitôt l'ouverture pratiquée, on vit s'enfuir un bonhomme en robe noire qui ne reparut plus pendant les opérations.

MM. Grimaldi, commissaire de police à Roubaix, et Dereuddre, sous-inspecteur de l'Enregistrement, à Douai, opéraient dans ces communes.

A MONTIGNY. — Les portes étaient ouvertes et tout se passa pour le mieux.

A LOFFRE et LEWARDE. — On ne rencontra personne.

A GUESNAIN. — Il fallut enfoncer la porte, M. le Curé n'ayant pas voulu se montrer.

MM. Saintou, commissaire de police, à Douai et Mosca, percepteur à Aniche, opéraient en ces lieux.

A LECLUSE. — M. le Curé ne pouvant d'après les ordres reçus remettre les clefs, on dut enfoncer la porte.

A COURCHELETTES et A LAUWIN-PLANQUES. — Même jeu que précédemment on remarquait cependant dans ces lieux, 4 ou 5 femmes qui sur l'ordre de M. le Curé qui donnait le ton entonnèrent le « Nous voulons Dieu » traditionnel.

A RAIMBEAUCOURT. — On tombe en pleine fête, car depuis quelques jours c'était l'adoration perpétuelle et de nombreux ecclésiastiques étaient venus à cet effet de Cambrai.

Profitant donc de cette aubaine, les exécuteurs de la loi pénétrèrent dans l'église et au son de cantiques pratiquèrent les opérations.

MM. Swry, commissaire de police à Aniche et Godefroy, percepteur à Douai, opérèrent dans ces communes.

A AUBERCHICOURT. — M. le Curé et les vicaires avaient hâte d'en finir, car avec la meilleure grâce du monde ils aidèrent le percepteur dans ses opérations.

Il est vrai de dire qu'ils avaient demandé à M. le Commissaire spécial Favre de mettre des gendarmes à l'entrée pour empêcher les verriers de pénétrer, ceux-ci s'étant promis de venir en bande aider aux inventaires.

C'était donc chez les hommes en soutane la Sainte-Frousse.

A PECQUENCOURT. — M. le Curé qui invitait la population à crier au voleur a failli être arrêté — sur cette menace il disparut aussitôt.

Une femme qui frappait sur les cloches avec un marteau, eut des attaques de nerfs, quand elle fut appréhendée.

Malgré tout, et en l'absence du curé qui avait pris la tangente, l'inventaire eut lieu.

MM. Favre, commissaire spécial à la Sous-Préfecture de Douai et Soulier, inspecteur de l'Enregistrement, à Lille, opéraient dans ces communes.

A FAUMONT et AUCHY. — Il fallut enfoncer les portes, malgré les protestations de MM. les curés qui voulaient quand même lire des épîtres qui n'eurent aucun effet, les exécuteurs n'ayant absolument voulu rien entendre.

MM. Guinaud, commissaire spécial à Lille et Foulry, percepteur à Orchies, opéraient en ces lieux.

Voilà donc les inventaires complètement terminés dans l'arrondissement de Douai.

Dans la région de Dunkerque

On a fait six inventaires hier dans la région de Dunkerque.

Tous se sont effectués sans le moindre incident quoique les cléricaux eussent annoncé que notamment au Grand Fort Philippe et à Socx, les inventaires donneraient lieu aux désordres les plus graves.

C'était M. Lacoste-Seignondret, inspecteur des domaines à Lille, assisté de M. Hallart, commissaire de police de Bergues, qui était chargé de faire l'inventaire à Steene et à Socx.

A STEENE

L'inventaire de Steene a eu lieu à 7 heures *Cent fantassins du 110e de ligne et 80 dragons* de Saint-Omer commandés par le commandant Grumbach, assuraient le service d'ordre.

Les habitants, d'ailleurs peu nombreux, ont eu une attitude absolument calme.

Les portes ont dû être forcées par les sapeurs du 110e et par l'ouvrier serrurier. Le curé qui était dans l'église s'est alors retiré et l'inventaire s'est effectué sans aucun incident.

A SOCX

A Socx, le curé Houvenaghel, avait déclaré à de nombreuses reprises que jamais on ne laisserait faire l'inventaire, que les habitants l'empêcheraient coûte que coûte.

Quand la voiture de M. Lacoste-Seignonret arrive à 9 heures, bientôt suivi par les troupes, le tocsin sonne : une vingtaine de curieux sont là, dont le nombre augmente quand les troupes font évacuer la place de l'Eglise.

L'église était très solidement barricadée. Le commissaire a alors envoyé chercher deux échelles. Les sapeurs du 110e ont défoncé un vitrail à trois mètres du sol et c'est par là que le représentant du fisc, le commissaire et les gendarmes ont pénétré.

L'église était vide. L'inventaire s'est effectué, dans ces conditions, après que les sapeurs eussent défoncé la porte de la sacristie.

Le curé Houvenaghel est arrivé quand tout était fini et que l'inspecteur des domaines sortait.

Il a protesté contre le fait que le représentant de l'Etat était passé « par les fenêtres » Après quoi il a invité ses fidèles à venir demander pardon à Dieu pour les coupables.

AU GRAND FORT ET AU PETIT FORT PHILIPPE. — Au Grand-Fort Philippe où l'on avait annoncé qu'il y aurait effusion de sang l'inventaire n'a donné lieu qu'à l'ouverture violente des portes.

Le curé, M. Terly, a déclaré à M. Cordier, receveur de l'enregistrement, et à M. Fayol, commissaire de police qu'il ne pouvait pas honnêtement ouvrir les portes, parce qu'il aurait passé pour un pêteux (sic) devant ses paroissiens.

Cent cavaliers, cent artilleurs et cent fantassins commandés par le chef de bataillon Geay, assuraient le service d'ordre.

AU PETIT FORT PHILIPPE il a fallu enfoncer la porte.

Dans l'église, à côté du curé, des femmes chantaient faisant un vacarme effroyable.

On a dû arrêter le sacristain, un nommé Olyve, mais l'inventaire s'est cependant effectué sans autre incident.

A REXPOEDE, à OOST-CAPPEL aucun incident.

A WORMHOUDT, le seul incident auquel aient donné lieu les opérations d'inventaire, fut provoqué par des fidèles qui se trouvaient dans la tour et qui jetèrent des morceaux de verre.

La porte de la sacristie était barricadée par des tonneaux de matière puante qui n'ont pas porté bonheur au curé, car cela n'a pas empêché l'inventaire.

Autres opérations

Les inventaires ont continué dans l'arrondissement de Dunkerque sans donner lieu à aucun incident saillant.

L'inventaire a été effectué à SAINT-POL-SUR-MER, à WATTEN, à MILLAM, AUX MOERES, à CROCHTE, sans aucune manifestation.

A ESQUELBECQ, un clérical influent M. Decros, notaire, avait proclamé que l'inventaire ne se ferait jamais.

Un escadron de dragons et un bataillon du 110e assurait le service d'ordre.

L'inventaire a été fait par M. Potel, receveur, d'enregistrement, assisté de M. Ducros de Saint-Germain, commissaire spécial, et du capitaine de gendarmerie Vernet.

On a dû enfoncer la porte. Le receveur de l'enregistrement a constaté la disparition de deux draps d'or d'une valeur de 1,500 fr. et d'une croix en argent d'une grande valeur.

A ZEGERS-CAPPEL où les sapeurs ont dû enfoncer la porte, l'inventaire s'est ensuite fait sans difficulté.

A BOLLEZEELE, après l'enfoncement des portes le curé a déclaré à M. Ducros de St-Germain qu'il était excommunié. Après quoi M. Potel, receveur de l'enregistrement a fait l'inventaire.

A WARHEM où les cléricaux annonçaient depuis plusieurs jours une résistance formidable, l'inventaire a été fait par M. Pruvost receveur de l'enregistrement à Bergues, assisté de M. Hallart commissaire de police et du capitaine de gendarmerie Vernet.

L'église était entourée de deux cents fidèles, la plupart des femmes, qui criaient.

Le capitaine Vernet a fait immédiatement évacuer les abords de l'édifice par les chasseurs à cheval.

Puis aux cris, des femmes qui assistaient à l'opération des fenêtres d'une maison voisine, les sapeurs du 110e ont fait sauter à coups de pique le mur d'une fausse-porte à droite de l'église. Après quoi ils ont ouvert de l'intérieur la porte de l'église.

L'inventaire a ensuite été fait après la lecture d'une protestation du curé.

A PETITE-SYNTHE l'inventaire a été fait par M. Donzelle, receveur de l'enregistrement après enfoncement de la porte.

Arrondissement de Valenciennes

A ST-WAAST-LA-VALLEE. — C'est M. Tomasi, commissaire de police de Denain qui avait été chargé d'assurer le service d'ordre pour les opérations d'inventaire de l'église de cette commune. M. le curé ayant refusé de donner les clefs, un serrurier reçut l'ordre d'enfoncer la porte. Quelques coups de pince suffisent pour livrer passage aux autorités. C'est alors qu'un gros et gras Monsieur, propriétaire, dit-on, arrive à cheval et veut faire de l'esprit en lançant quelques protestations déplacées à l'adresse du serrurier. Celui-ci, un grand rouge à la figure sympathique, se retourne vers le M. bien élevé (sur son cheval) et, le sourire sur les lèvres lui dit sur un ton ironique : « Vous s'êtes pas de Donkerque (!) — Non, répond le Monsieur, je suis de Lille. — Eh bien, allez-y ch... riposte le serrurier. » Monsieur le commissaire intervenant ,met fin à ce colloque et suivi de M. le percepteur, il entre dans l'église et en dix minutes l'opération était terminée.

AMFROIPRET. — Le prêtre de cette commune, pensant avec juste raison, qu'il était plus sage de laisser opérer les autorités, s'était absenté laissant les clefs au garde-champêtre qui les remit au commissaire chargé de l'inventaire ; cette façon d'agir, permit à M. le percepteur de faire l'inventaire sans inconvénient et sans rien abîmer. Que ne font-ils ainsi tous ?

LA FLAMENGRIE. — Avant que l'on ait eu le temps de fermer et de barricader, les gendarmes s'étaient emparés des portes par où M. le percepteur put entrer sans difficultés et faire son inventaire en quelques minutes.

BETTRECHIES. — Le curé de cette paroisse qui était en train de faire le catéchisme aux enfants, prit l'arrêté que lui tendait M. Tomasi, commissaire de police et continua sa leçon comme si rien n'était. Dans ces conditions, l'inventaire fut rapidement terminé et sans aucun incident. Mais, il n'en fut pas de même à

BELLIGNIES où l'arrivée des autorités avait sans doute été signalée. C'est vers midi que M. Tomasi se présente devant M. le curé, lui exposant le but de sa visite et le priant de lui remettre les clefs, ce à quoi le curé se refuse, d'ordre de ses supérieurs, dit-il.

C'est entendu, réplique le commissaire, vous ne voulez pas me donner les clefs, j'opérerai sans et se dirigeant vers la grand'-porte, il ordonne au serrurier de crocheter la serrure. Mais la porte est blindée et barricadée ; l'on s'aperçoit qu'il sera difficile de la faire céder. C'est alors que le commissaire fait le tour de l'église, cherchant une autre issue. Apercevant une petite porte donnant accès à la loge des princes de Croy par où passent les châtelains de l'endroit afin de ne pas se mêler au bas peuple fréquentant ces édifices, il faut encore l'enfoncer à coups de pinces et ensuite les portes intérieures donnant accès au chœur. Une fois dans la place, il est facile d'enlever barrières et barricades puis la grand'-porte est ouverte et M. le percepteur peut enfin entrer et procéder à l'inventaire pendant qu'une conversation s'engage entre le commissaire et le curé.

— Moi aussi, dit le commissaire, j'ai la foi.

— Oh ! alors, sachez que vous êtes excommunié ,réplique le curé.

— Pardon, riposte M. le commissaire, c'est la foi de mon métier que je veux dire

Et comme M. le percepteur a terminé, les autorités se retirèrent laissant le bon apôtre au milieu de ses ouailles.

A Macou-Condé

Nous avons dit que les inventaires avaient été terminés dans l'arrondissement, lors des premières opérations menées, il faut le reconnaître, avec une véritable maestria.

Il y aurait eu, dans les 82 communes, quelques oublis d'ailleurs peu graves, de quelques chapelles de hameaux.

Celle de Macou, commune de Condé, installée sous la rubrique N.-D. de Lorette, rentrait dans cette catégorie

C'est pourquoi hier, vers 6 heures et demie du matin, l'aube blanchissant à peine l'orée du bois, MM. Mugnier, commissaire de police ; Lietrou, receveur de l'enregistrement à Condé, accompagnés d'une petite escorte de gendarmes de la brigade et de Valenciennes, se sont rendus dans la banlieue.

L'église était ouverte. Le curé Boulogne, prévenu, protesta pour la forme, et en moins d'une demi-heure, l'opération était terminée sans incident.

Le bilan de la journée

Le nombre des inventaires à effectuer dans le Nord, mercredi, avait été fixé de la façon suivante : arrondissement de Lille, 18 ; de Douai, 18 ; de Dunkerque, 13 ; d'Hazebrouck, 2 ; d'Avesnes, 28.

Tous ces inventaires ont été faits sans incidents graves.

Dans les arrondissements de Douai et d'Hazebrouck, tout est terminé ; dans celui de Dunkerque, il ne reste que quelques opérations à effectuer.

Le capitaine rebelle

QUI REFUSA DE DONNER DES ORDRES A SAINT-JEAN-CAPPEL

La conduite du capitaine Magniez, du 8e de ligne, qui refusa de donner des ordres à Saint-Jean-Cappel a été l'objet d'une enquête de la part du général Plée commandant la 3e brigade.

Le général Plée a demandé la mise en accusation du capitaine rebelle devant le Conseil de guerre du 1er Corps.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

SÉNAT

Paris, 21 novembre. — Le Sénat a discuté aujourd'hui, le projet de loi, voté par la Chambre, portant approbation de la convention commerciale signée le 20 octobre 1906 entre la France et la Suisse.

M. MELINE combat le projet.

M. DOUMERGUE, ministre du Commerce répond à M. Pain-Cher et défend le projet.

LE PRESIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. Méline une motion tendant à la reprise des négociations avec la Suisse.

M. PICHON combat cette motion. Le Ministre des Affaires Etrangères est convaincu que le vote d'ajournement sollicité entraînerait la rupture des relations commerciales avec la Suisse.

La motion d'ajournement est repoussée par 192 voix contre 59.

La convention franco-suisse est adoptée par 213 voix contre 44.

Séance demain pour discuter le projet interdisant l'emploi du blanc de céruse.

La séance est levée à 7 h. 15.

Un gros scandale à l'Intendance

A LILLE

L'émotion dans le monde militaire. - Nous avons frappé juste. - La discrétion du Képi. - On saura tout. - La justice militaire informe....

Donc les scandales militaires succèdent aux scandales militaires dans le 1er corps d'armée.

Hier, c'était — et c'est encore aujourd'hui car cette affaire est loin d'être close — le scandale Leman, ce membre fervent de l'Union Sociale et Patriotique fondée « ad majorem Dei et Motti gloriam » c'est-à-dire à la plus grande gloire de la réaction et du cléricalisme qui alimentait la chronique. Mais voici que ce scandale vient de passer au second plan, à la suite de nos révélations !

N'est-ce pas, en effet, péché bénin que de faire le commerce des dispenses ? Ce commerce l'Eglise, le pratique tous les jours et c'est là, sans doute, que Leman avait puisé l'inspiration de son ingénieux trafic.

— Si l'Eglise vend des dispenses pour le mariage, pour le carême, pourquoi ne vendrais-je pas, moi Leman, des dispenses pour le service militaire ? se dit l'architecte roubaisien.

Et couvert par un haut exemple, il négocia avec Notteau et Beaurain.

On sait le reste...

INSINUATIONS PERFIDES

Cependant et quoique nous ayons été des premiers à protester contre cet immoral trafic ; quoique nul plus que nous ne se soit efforcé d'en pénétrer tous les dessous, voici que nous nous trouvons accusé de rechercher aujourd'hui son étouffement.

Déjà, la « Dépêche » nous avait décoché une flèchette insidieuse dans ce sens ; mais nous ne l'avions pas relevée ne nous sentant nullement atteint.

Or, la «Dépêche» revient à la charge, précisément au sujet de nos révélations d'hier et comme cette fois elle accuse directement nous la mettons au défi de souligner ses accusations, c'est-à-dire de les appuyer sur des faits dont nous puissions avoir à rougir pour le parti que nous défendons ici.

Qu'entend dire la « Dépêche » en effet, quand elle insinue à propos du scandale du Recrutement, que « certaines ardeurs qui » paraissaient excessives viennent de se » calmer un peu plus rapidement qu'il ne » convient » sinon nous accuser d'avoir subitement fait le silence sur le susdit scandale ou par intérêt politique ou par intérêt personnel ?

Nous ne nous arrêterons pas à la seconde hypothèse persuadé qu'elle n'a pu entrer dans la pensée de notre confrère, mais il ne nous est pas possible alors d'écarter la première ; or, à cet égard nous donnons à la « Dépêche » un démenti absolu.

N'est-ce pas nous qui avons dénoncé les procédés des grands chefs du recrutement, imposant silence à leurs subordonnés sous peine de prison ?

Et si ayant dit tout ce que nous savions, il ne nous a pas été possible, plus qu'à la « Dépêche » elle-même, de forcer le mutisme du Recrutement et du Juge d'Instruction, n'est-il pas d'une rare malveillance de nous en faire un crime, alors que nous écrivions hier, justement au sujet du scandale de l'Intendance que nous nous efforcerions de faire toute la lumière sur ce scandale, comme sur le scandale du Recrutement ?

Nous avons écrit textuellement : « Il faut » que cette affaire (le scandale de l'Intendance) comme celle du Recrutement, soit » tirée au clair et nous nous y emploierons, » dans l'intérêt général. »

Est-il possible d'être plus catégorique ?

Notre seul défaut — si c'en est un ! — est de ne pouvoir disposer de l'archange Gabriel et de ne pas compter d'amis, ni parmi ceux qui sont impliqués dans le scandale Leman, — Beaurain et Notteau, pas plus que Leman ne sont francs-maçons, que diable ! — ni parmi ceux contre lesquels nous avons enregistré hier les graves accusations que l'on sait, — nous avons nommé le commandant G... et le capitaine A...

On nous pardonnera ce long préambule, mais il était nécessaire pour mettre un terme à des insinuations qui pour être distillées avec art n'en sont que plus malveillantes et outrageantes.

NOTRE ENQUETE

Nous avons, dans la journée de mercredi, poursuivi notre enquête de la veille et nous avons acquis la certitude absolue que notre récit n'avait rien d'exagéré, au contraire.

Le seul point encore douteux est de savoir si l'officier arrêté à Toul est bien le capitaine A... .

— Il n'y aurait rien de surprenant à ce que ce fut cet officier, nous ont déclaré plusieurs personnes fort bien placées pour porter un jugement. Et elles nous en ont fourni des raisons nombreuses et si graves que nous ne voulons pas, momentanément du moins les rendre publiques.

Le capitaine A... était à Lille le subordonné du commandant G., et celui-ci, malgré l'élasticité de sa conscience et ses propres faiblesses fit tous ses efforts pour se débarrasser d'un collaborateur qu'il savait compromis dans de nombreuses et vilaines histoires.

Ah ! si les murailles du restaurant Divoir pouvaient parler, nous connaissons certain gros négociant en grains et fourrages et aussi certain vendeur de paille et acheteur de fumiers qui ne seraient pas à la noce !

Mais l'enquête de l'autorité militaire contre le commandant G... n'a pas porté sur ces points. Elle a porté sur des détails de comptabilité, détails délictueux, criminels si l'on veut, mais qui apparaissent insignifiants à côté des malversations commises sur des achats et des ventes.

— « Si l'Intendance veut faire la lumière que nous lui demandons, si elle veut porter ses investigations sur la gestion du service des subsistances, depuis seulement dix ans interroger les fournisseurs et les acheteurs, elle découvrira non pas de banales malversations, mais de véritables prévarications. »

Ainsi s'exprimait hier une personne qui nous a déclaré aussi « que ce que nous racontions était pour beaucoup le secret de Polichinelle. »

— « Il est même inouï, a ajouté cette personne que le pétard n'ait pas éclaté plus tôt ! »

Au Ministre de la Guerre de faire son devoir, tout son devoir...

LES FRAUDES

Comment les fraudes étaient-elles pratiquées par le service des subsistances ?

C'est sur ce point qu'un contrôleur général est venu faire une minutieuse enquête, à Lille.

Les rations journalières des hommes de troupe sont de 750 grammes de pain ordinaire ou bien de 620 grammes de pain ordinaire et de 100 grammes de biscuit. On remarquera qu'il y a 30 grammes d'écart de cette dernière ration à la première, mais cet écart de poids est compensé par la qualité supérieure du biscuit.

Or, voici ce qui se passait dans les services dirigés par le commandant G..., services chargés de fournir les rations que nous venons d'indiquer.

Lorsqu'il était indiqué que tel jour les rations à fournir seraient de 620 grammes de pain et 100 grammes de biscuits, *le service des subsistances délivrait les rations de pain à 620 grammes mais ne délivrait pas la moitié du biscuit porté sur le bon.*

Ensuite pour rendre la fraude plus fructueuse encore on faisait la distribution suivante avec du pain à 620 grammes et avec le restant du biscuit de la distribution précédente.

Pour couvrir ce tour de bâton, les officiers des subsistances faisaient modifier les bons de fournitures de pain en transformant les rations de pain à 750 grammes. Cette correction des bons n'apportait aucune différence au point de vue comptabilité de la trésorerie régimentaire, puisque les deux rations sont équivalentes.

Pour obtenir ces modifications des services compétents, les officiers inculpés prétextaient qu'un four brisé, que des arrivages de troupe empêchaient la fourniture des biscuits.

On voit le crime : dans leurs comptes MM. les officiers incriminés portaient une distribution de 750 grammes et profitaient de la différence des taux du pain, soit 130 grammes par ration !

On devine quel sacré fourbi ils réalisaient ainsi. Multipliez ce chiffre de 130 grammes par autant d'hommes qu'en compte la garnison de Lille et vous arriverez, pour un seul jour à un chiffre de kilos fantastique, et si vous multipliez ce chiffre par le prix normal du pain, vous constaterez que l'Etat a été frustré d'une somme colossale, en même temps que les soldats étaient volés d'une partie de l'aliment nécessaire à leur subsistance !

DERRIERE LE SILENCE

Nous aurions voulu donner à nos lecteurs de plus amples informations sur cette affaire très complexe mais nous nous sommes heurtés à un mutisme complet chez les officiers qui seuls auraient pu nous donner la clef de bien des mystères.

Nous savons de bonne source cependant que quelques-uns d'entre eux ont été punis dans une manœuvre trop hâtive de l'autorité désireuse de faire cesser un scandale, et que les coups ont porté à faux, pour certains du moins.

Mais si le képi a gardé une discrétion, pour nous regrettable, nous pouvons affirmer qu'une enquête se poursuit en ce moment, en secret, et que tous ceux qui ont été mêlés, consciemment ou non, au scandale du service des subsistances sont interrogés minutieusement par un officier supérieur, chargé d'enquêter.

Espérons qu'aucune considération n'empêchera la lumière de se faire, et que l'on tiendra compte de toutes les déclarations sans chercher à en amoindrir la portée.

Il est évident, à en juger par le silence imposé autour de cette affaire, que de grosses responsabilités sont en jeu. Nous ne voulons pas croire que ce mutisme et ces réserves abritent de coupables tentatives d'étouffement.

A Lille, l'émotion a été énorme hier matin, à la suite de nos révélations. Il n'a été question que des tristes affaires militaires qui semblent devoir s'accumuler et se relier sans cesse à quelque action réactionnaire et cléricale.

On a reconnu dans notre information discrète, bien des figures connues et sur lesquelles les propos ont été leur train. Nous ne nous en ferons pas l'écho, soucieux que nous sommes de ne livrer au public que des renseignements exacts et contrôlés.

Et nous en donnerons d'ici peu autant que la gravité de semblables révélations nous le permettra.

Explosion d'un générateur

A MARQUETTE

Mercredi matin, vers 6 heures moins dix, une violente explosion se faisait entendre dans la direction de Marquette, au lieu dit l'Abbaye.

La détonation qui fut entendue d'assez loin venait de l'usine de M. Wattrigant, située à 250 mètres de la porte de l'Abbaye et où se fabriquent des produits de teinture.

Un bouilleur venait de sauter renversant le générateur dont il faisait partie et un autre générateur situé à côté du premier et sur le même plan avait été déplacé par la violence de l'explosion.

L'équipe de jour de l'établissement qui arrivait à ce moment et dont les hommes ont échappé par miracle au danger, se porta immédiatement vers le bâtiment des générateurs et organisa les secours.

On retira de la salle inondée de vapeur et d'eau bouillante le chauffeur de l'établissement, nommé Leroy, qui est âgé de 44 ans et père de trois enfants.

Un docteur aussitôt requis vint examiner le blessé. Le malheureux porte sur tout le corps des brûlures dont quelques-unes sont si graves qu'il reste peu d'espoir de le sauver.

Il a été transporté à Wambrechies où il habite par la voiture d'ambulance, appelée de Lille.

D'une première enquête, il semble résulter que l'explosion a été déterminée par la brusque venue de l'eau froide sur les tôles rougies par suite de l'épaisseur de la couche de calcaire dans le bouilleur.

Le bâtiment des générateurs est détruit, celui qui contient l'usine proprement dite, a peu souffert, mais un chômage de 15 jours paraît inévitable.

ÉPHÉMÉRIDES RÉGIONALES

Nouveau genre de fraude à Lille

LE 22 NOVEMBRE 1868

Il y a six mois que Rochefort a allumé sa Lanterne. *Le premier numéro parut le 1er juin 1868, et si toute la France libérale se jeta avec passion sur ce pamphlet hebdomadaire, cinglant, mordant et d'un comique imprévu, le pouvoir impérial en projeta immédiatement la suppression.*

Mais Rochefort n'en était pas à apprendre son métier de journaliste : il restait savamment en marge de la correctionnelle.

Pourtant, au mois d'août, avec son numéro 11, il se fit pincer à un tournant de procédure. Les exemplaires furent saisis, et des poursuites dirigées contre l'auteur.

N'ayant plus rien à ménager, il redoubla d'audace et de moquerie dans le numéro suivant. Le châtiment ne se fit pas attendre : treize mois de prison et 40.000 francs d'amende semblèrent aux juges de l'empereur de nature à calmer les ardeurs de l'écrivain.

Mais, très sagement, il n'avait pas attendu l'orage. Réfugié en Belgique, il avait installé à Bruxelles, sa petite feuille, chez l'imprimeur Wittmann ; et c'est de là qu'il nous envoie chaque semaine sa brochure de 32 pages.

Elle est interdite en France. Défense de l'y introduire, défense de la vendre et de l'acheter, défense de la lire en public. Je crois bien cependant qu'on ne l'a jamais tant lue. On la paie un peu plus cher, voilà tout.

D'abord on l'envoyait de Belgique, sous pli fermé, comme une lettre ordinaire. Mais la poste n'est pas sûre ; le cabinet noir fonctionne toujours et bien des gens eurent ainsi des ennuis.

Heureusement la fraude est une des spécialités de nos bons voisins les Belges. Du fait des rigueurs de la police, la Lanterne *devenait un article pour fraudeur qui dégottait le tabac et le café et valait presque la dentelle.*

Des chiens en passèrent des ballots ; des caisses à double fond en recélèrent des douzaines ; on en confia à des enfants, à des piétons et si les frères Delannoy n'étaient pas en prison ils auraient certainement rendu des services à la cause républicaine.

Tous les stratagèmes étaient bons. Il y a quelque temps, on vit arriver, à la grosse, de Belgique, des bustes en plâtre de notre bien-aimé souverain. C'était à se demander quel renouveau de ferveur monarchique nécessitait la consommation d'une pareille quantité d'effigies de Badinguet.

Certes, ils n'étaient pas beaux, ces plâtres, mais tout le monde n'a pas les moyens de s'offrir en marbre les traits avachis de l'amant de Marguerite B[illegible]langer. Hélas ! un jour, à la Douane, un de ces bustes tombe à terre et se brise. Horreur ! que s'en échappe-t-il ? des paquets de Lanterne.

Le tour n'était pas mauvais. Mais pour le moment on ne parle à Lille que d'un autre qui s'est terminé aujourd'hui en police correctionnelle.

***

Il était deux jeunes femmes qui venaient de Comines (Belgique) à Lille. Elles avaient l'allure élégante et à les voir passer avec leurs vastes crinolines, à vastes cerveaux et à ressorts à boudin, on aurait pu les prendre pour des petites cocottes, ou des bourgeoises qui font de la toilette.

L'une s'appelait Ermantine Durand et se disait artiste-peintre ; l'autre exerçait le métier de modiste et portait le nom de Thérèse Gachin.

Sur le quai de la gare elles s'étaient séparées, avec de petits signes d'intelligence et avaient pris place dans des compartiments différents ; mais, à l'arrivée à Comines (France) où l'on subit la visite de la Douane, elles se retrouvèrent dans la pièce destinée à la fouille des voyageuses suspectes.

Les avait-on signalées ? Les gabelous avaient-ils remarqué de l'embarras dans leur réponse ou dans leurs allures ? je ne sais. Mais on les fouilla.

Les pauvrettes protestèrent en vain. Elles durent enlever leur robe, et sous leur crinoline, on trouva, enfermés dans de petits compartiments fort ingénieusement agencés, 240 exemplaires de la Lanterne.

Chacune en portait vingt douzaines.

C'est entre deux gendarmes qu'elles ont gagné Lille. L'instruction de leur procès a appris qu'Ermantine possédait à Comines (Belgique) un dépôt de livres, brochures et journaux interdits en France.

Le procureur impérial a su de plus qu'elle était au service de l'administration établie à Bruxelles pour introduire en France les numéros de la Lanterne.

Ne pouvant atteindre cette maudite administration, il a requis impitoyablement contre les deux malheureuses filles qu'il tenait sous ses grilles.

Ermantine a été condamnée à deux mois de prison et cent francs d'amende ; sa complice, Thérèse Gachin, à quarante jours de prison et à la même amende.

Parions que malgré cela nous ne manquerons pas de Lanterne *à Lille, la semaine prochaine.*

Pour copie conforme : **E. A.**

Dernière Heure

La journée de travail

Paris, 21 novembre. — La commission du travail s'est réunie sous la présidence de Millerand. Elle a continué la discussion du projet de loi sur la réglementation du travail.

En ce qui touche l'organisation du contrôle, elle s'est ralliée à un système emprunté à un ancien projet déposé par M. Trouillot, au nom du gouvernement qui impose aux industriels l'obligation d'imposer un horaire général et des horaires spéciaux pour les ouvriers qui ne travaillent pas dans les mêmes conditions que le reste du personnel.

Ces horaires seront communiqués à l'inspection du travail.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail de dix heures, la commission a décidé que, dans les industries de plein air, le travail pourrait être prolongé jusqu'à douze heures par jour pendant 86 jours par an et que, dans les autres industries, cette tolérance ne pourrait pas excéder 45 jours.

En cas d'accident survenu ou imminent, la durée du travail pourra être prolongée sans limitation sous la condition que l'inspecteur du travail soit avisé.

INONDATION D'ALCOOL

ONZE BLESSES

Glasvow, 21 novembre. — Un récipient d'alcool, d'une capacité de soixante-dix mille gallons, qui se trouvait au sommet d'une tour d'une importante distillerie a crevé, inondant les rues voisines. Celles-ci ont été couvertes de deux pieds d'alcool.

Le liquide, tombant en cataracte, a failli tuer les hommes et les chevaux qui se trouvaient près de la tour et les a projetés contre les murailles.

Onze ouvriers ont été transportés à l'hôpital avec des contusions ou des membres brisés.

Ajoutons que le gallon vaut quatre litres et demi. On peut juger de la quantité d'alcool répandu dans les rues.

GRÈVE DE MINEURS BELGES

Charleroi, 21 novembre. — Les 1.200 ouvriers des charbonnages de Monceau-Rayemont, à Marchiennes, se sont mis en grève ce matin. Ils réclament une augmentation de salaire.

COURS DES COTONS

Le Havre, 21 novembre. — Cours de clôture du marché des cotons. Tendance à peine soutenue, 2100 ; novembre 70,25 ; décemb